

Conseil Communal
Cheseaux-sur-Lausanne

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
SUR LE PREAVIS 7/2016/B**

**Fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements
et autres engagements pour la législature 2016-2021**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des Finances a reçu le présent préavis par courriel le 26 octobre en même temps que celui concernant le budget.

La Commission des Finances s'est réunie le 31 octobre pour faire une première analyse de ce préavis. Le 7 novembre, une seconde rencontre a eu lieu avec M. Louis Savary, syndic, durant laquelle, il a répondu aux questions de la Commission des Finances et précisé les intentions de la municipalité quant au plan des investissements pour la législature 2016-2021. M. Joël Humbert, président du conseil, assistait aussi à la réunion. La Commission des Finances remercie la Municipalité pour sa collaboration constructive. Le présent rapport a été discuté en réunion le 14 novembre. Il a été finalisé par échange de courriels.

1 Analyse préalable

Le nouveau cadre légal impose aux communes, en début de législature, de déterminer le plafond d'emprunts, respectivement de cautionnements, dont elles estiment avoir besoin pour leurs investissements durant la législature 2016-2021. Cette approche vise avant tout à simplifier les démarches d'autorisations administratives délivrées par le Conseil d'Etat, lesquelles s'effectuaient jusqu'à peu sur une base au « coup par coup », entraînant ainsi une surcharge des instances concernées.

Quand bien même cette simplification est foncièrement très louable, il n'en demeure pas moins que le mécanisme de surveillance qui l'accompagne semble extrêmement « léger » aux yeux de la commission des finances de Cheseaux. En effet, il est stipulé dans l'Art.143 al.1 (Loi sur les Communes) que « *le département en charge des relations avec les communes prend acte* » desdits plafonds communiqués par les communes. En d'autres termes, ce mode de faire implique une totale auto-responsabilisation des communes en matière de surveillance financière, contrairement à ce que pourrait laisser supposer le nouveau dispositif légal mis en place.

Le plan des investissements 2016-2021 proposé par la Municipalité est en soi très ambitieux. En effet, s'il est totalement réalisé, le plan d'investissement amènerait la dette à moyen et long

terme de 14 Mio Frs actuellement à plus de 35 Mio Frs à fin 2021. Cela placerait la Commune de Cheseaux à un niveau d'endettement de 165% estimé comme « mauvais » selon l'échelle cantonale officielle. **Dès lors, il est légitime de se demander si la demande de la Municipalité est raisonnable.**

2 Stratégie financière souhaitée

2A) Plafond d'emprunts pour 2016-2021

Pour rappel, durant la législature qui vient de se terminer, les comptes de la commune ont fait apparaître une marge d'autofinancement de quelques 18.66 Mio SFr (comptes de 2011 à 2015). Si l'on considère les chiffres des budgets (qui peuvent être considérés comme des estimations des recettes normales), on peut considérer que, sur ce montant, 11.3 Mio SFr sont des recettes exceptionnelles (« nos bonnes fées »). Cela donne en moyenne 1.472 Mio SFr de marge par an. Les calculs de la Municipalité tablent sur une marge plus élevée d'environ 1.85 Mio SFr par an ce qui peut être acceptable.

Le plafond d'endettement de 35 Mio SFr prévu par la Municipalité implique que, pour revenir à une dette de 14 Mio SFr comme aujourd'hui, il faudra pratiquement 3 législatures soit jusqu'en 2035 et ce à condition d'utiliser toute la marge d'autofinancement à la réduction de la dette donc sans rien dépenser pendant ces 3 législatures.

Une alternative est d'accepter que l'endettement de la Commune reste « mauvais » et d'utiliser la marge d'autofinancement pour payer de nouveaux investissements durant ces 3 législatures (on reporte alors la dette un peu plus loin). Cela laisse une moyenne de 1.472 à 1.85 Mio SFr par an (suivant les prévisions) pour des nouveaux investissements.

En considérant la dernière législature, on s'aperçoit que les dépenses « ordinaires » se sont montées en moyenne à 950'000 francs par an. A cela, il faut ajouter les intérêts de la dette qui se montent à quelque 340'000 francs selon les prévisions de la municipalité. Il ne reste pratiquement plus rien pour des dépenses d'investissement sortant de l'ordinaire.

Si l'on considère la moyenne des investissements de la Commune durant les dernières législatures (5 Mio SFR / an), il est clair que la Commune n'aura pas d'autre choix que soit de cesser tout investissement pour l'avenir soit d'augmenter les impôts.

Partant de ce constat, la commission devrait vous demander de réduire le plafond d'endettement. Cependant, **la commission renonce à demander une réduction** pour les raisons suivantes :

- Après discussion avec M. le syndic, il ne semble pas possible de repousser les dépenses prévues ou seulement de manière marginale.
- Une partie des investissements prévus soit 6.8 Mio SFr pour la parcelle du Châtelard est une sorte d'avance qui devrait être remboursée à la Commune lorsque des entreprises s'installeront.

La commission rend néanmoins le Conseil attentif que le plafond d'endettement proposé peut conduire la Commune à augmenter le taux d'imposition dans l'avenir.

2B) Plafond de cautionnements pour 2016-2021

L'engagement de la Commune de Cheseaux sous forme de cautionnement se monte actuellement à Frs. 1'321'350.- (ASIGOS). Le cautionnement actuel est amené à disparaître. Le montant prévu par la Municipalité paraît donc élevé à la commission. La dynamique de collaboration intercommunale devrait vraisemblablement se poursuivre durant la législature 2016-2021. Une des formes de participation à la réalisation d'infrastructures partagées étant le cautionnement, il s'avère néanmoins donc justifié de prévoir un certain montant à cet effet. Le

cautionnement actuel est amené à disparaître. Le montant prévu par la Municipalité parait donc élevé à la commission.

Malgré son niveau élevé au vu des circonstances, la commission des finances est d'avis que le plafond de cautionnements de Frs. 5'900'000.- proposé par la Municipalité pour 2016-2021 peut être accepté tel quel.

3 Conclusion

Au vu des différents éléments relevés dans son rapport, la commission des finances vous recommande, à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

- d'accorder à la Municipalité pour la législature 2016-2021 :
 1. la compétence de déterminer le choix du moment et les modalités d'emprunt dans la limite fixée pour le plafond d'endettement à **Frs. 35'000'000.-**
 2. une limite du plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à **Frs. 5'900'000.-**
- de donner décharge à la commission des finances pour le mandat qui lui avait été confié.

La commission des finances du conseil communal de Cheseaux :

M. Amintore Savini, président

Mme. Liliane Annen

M. Jean-Paul Bruand

M. Claude Falconnier

M. Jean-Dominique Decotignie rapporteur



